
[« Intégrer la biodiversité » dans les industries extractives : dissimuler la dévastation et l'accaparement des terres](#)

*Une compilation d'articles du Bulletin du Mouvement mondial pour les forêts tropicales (WRM) à l'occasion de la quatorzième réunion de la **Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB)** qui se tiendra du 17 au 29 novembre à Sharm El-Sheikh, en Égypte. [Accéder à la compilation](#)*

Les États parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) se réuniront pour débattre, entre autres choses, de propositions visant à « intégrer la biodiversité dans les secteurs de l'énergie et des mines, des infrastructures, de la fabrication et de la transformation. »

L'objectif de la réunion n'est pas une surprise. **Le fait est que ces secteurs industriels sont responsables de la destruction à grande échelle de la diversité biologique, et les décideurs, les ONG de conservation, les organisations multilatérales et les donateurs et les industries elles-mêmes sont à la recherche d'outils pour dissimuler cette dévastation.**

Dans le cadre des compensations de la biodiversité, des opérations destructrices, menées dans des régions où la réglementation environnementale ne permettrait pas normalement une telle destruction à l'initiative des entreprises sont autorisées à condition que la biodiversité détruite sur le site ciblé par l'entreprise soit recréée ou remplacée par ailleurs. La biodiversité perdue est supposée être « équivalente » à la prétendue zone protégée ou (re)créée. Pourtant, outre le fait que deux lieux ne sont jamais réellement équivalents, **l'équivalence ainsi fabriquée amène à passer sous silence d'importantes contradictions et questions de pouvoir, de droits territoriaux, d'inégalités et de violence**

Sans surprise, la Société financière internationale (SFI), la branche de la Banque mondiale qui prête de l'argent aux entreprises du secteur privé, a changé sa Norme de performance 6 en 2012. Toute entreprise souhaitant obtenir un prêt de la SFI pour un projet détruisant ce que la SFI considère comme un « habitat essentiel » doit présenter un plan indiquant que la biodiversité détruite sera compensée ailleurs. De ce fait, **les gouvernements, principalement des pays du Sud, assouplissent de plus en plus leurs lois environnementales en incluant des dispositions relatives à la compensation de la biodiversité, afin de respecter les « règles » établies par les institutions financières et leurs entreprises partenaires**

Il est impératif de mettre fin aux causes sous-jacentes de la biodiversité et à la perte et à la dégradation des forêts. Toutefois, la CDB et ses alliés, qui cherchent des moyens de poursuivre la destruction de la biodiversité par les entreprises – ou, selon leurs propres termes, d'intégrer la biodiversité dans ces secteurs – engagent actuellement les politiques, les financements et les discussions dans une voie dangereuse. L'idée de compensation est fondamentalement erronée. **Puisqu'elle promet de compenser la destruction de la biodiversité commise par les**

entreprises, elle ne fait rien pour empêcher que cette destruction se produise en premier lieu !

[>>> Accéder à la compilation](#)

Table des matières

1. Introduction

2. Compilation d'articles du WRM

- Détruire ici et détruire là-bas : la compensation pour perte de biodiversité en tant qu'exploitation double
- Brésil, exploitation minière et biodiversité : De destructeurs à prestataires de services environnementaux : quand les frontières entre endommager et conserver sont seulement rhétoriques
- La compensation de biodiversité et les couloirs de biodiversité en Asie : la destruction et la protection de la nature fonctionnent en tandem
- Colombie : des compensations environnementales qui légitiment l'extractivisme
- Madagascar : une « compensation absurde »
- Les compensations environnementales au Panama : une stratégie qui ouvre les aires protégées aux activités minières
- Des compensations de la biodiversité à l'ingénierie des écosystèmes : de nouvelles menaces pour les communautés et les territoires
- Des entreprises destructrices qui « créent de la biodiversité » ?
- Les dispositifs de compensation de la biodiversité permettent aux sociétés minières de poursuivre leurs destructions comme si de rien n'était
- Liberia : la Banque mondiale ouvre la voie à une stratégie nationale de compensation de biodiversité

3. Lectures complémentaires

[>>> Accéder à la compilation](#)